

EXTRAIT DU REGISTRE DES DU CONSEIL COMMUN DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉR

Envoyé en préfecture le 22/12/2021

Reçu en préfecture le 22/12/2021

Affiché le

ID: 033-200070092-20211216-2021 12 329-DE

SÉANCE DU 16 DÉCEMBRE 2021

2021-12-329 - 1/2

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 78

Date de convocation: 09/12/2021

L'an deux mille vingt et un, le seize décembre à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Maison de l'Isle à Saint Denis de Pile, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents: 44

Philippe BUISSON, Président, Fabienne FONTENEAU, Vice-présidente, Hervé ALLOY, Vice-président, Jean-Philippe LE GAL, Vice-Président, Laurent DE LAUNAY, Vice-président, Chantal GANTCH, Vice-présidente, Jean-Luc LAMAISON, Vice-président, Laurent KERMABON, Vice-président, David REDON, Vice-Président, Thierry MARTY, Vice-Président, Stéphanie DUPUY, Vice-présidente, Jean Louis ARCARAZ, Conseiller délégué, Jean-Luc DARQUEST, Conseiller délégué, Michel MILLAIRE, Conseiller délégué, Bernard GUILHEM, Conseiller délégué, Denis SIRDEY, Conseiller délégué, Jean Claude ABANADES, Conseiller délégué, Michel MASSIAS, Conseiller délégué, Bernard BACCI, Jean-Luc BARBEYRON, Armand BATTISTON, Joachim BOISARD, Mireille CONTE-JAUBERT, Eléna DECOLASSE, Julie DUMONT, Philippe DURAND-TEYSSIER, Hélène ESTRADE, Lionel GACHARD, Christophe GALAN, Christophe GIGOT, Patrick HUCHET, Fabienne KRIER, Marie-Noëlle LAVIE, Martine LECOULEUX, Jocelyne LEMOINE, Berty MARIE, Paquerette PEYRIDIEUX, David RESENDÉ, Laurence ROUEDE, Agnès SEJOURNET, Marie-Claude SOUDRY, Rachel VAUNA, Michel VACHER, Jean-Philippe VIRONNEAU

Absents: 15

Patrick MERCIER, Alain JAMBON, Sophie BLANCHETON, Marianne CHOLLET, Jérôme COSNARD, Jean Louis D'ANGLADE, Christophe DARDENNE, Michèle LACOSTE, Odile LUMINO, Gonzague MALHERBE, Frédéric MALVILLE, Edwige NOMDEDEU, Alain PAIGNE, Laura RAMOS, Christophe-Luc ROBIN

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote: 19

Jacques LEGRAND pouvoir à Philippe BUISSON, Eveline LAVAURE-CARDONA pouvoir à Thierry MARTY, Sébastien LABORDE pouvoir à Jean Louis ARCARAZ, Brigitte NABET-GIRARD pouvoir à Laurent DE LAUNAY, Gabi HOPER pouvoir à Philippe BUISSON, Jean-Pierre ARNAUD pouvoir à David REDON, Marie-Sophie BERNADEAU pouvoir à Laurence ROUEDE, Didier CAZENAVE pouvoir à Jean-Luc LAMAISON, Renaud CHALLENGEAS pouvoir à Joachim BOISARD, Sandy CHAUVEAU pouvoir à Laurence ROUEDE, Philippe GIRARD pouvoir à Laurent DE LAUNAY, Patrick JARJANETTE pouvoir à Thierry MARTY, Monique JULIEN pouvoir à Jean Louis ARCARAZ, Bruno LAVIDALIE pouvoir à Fabienne KRIER, Pierre MALVILLE pouvoir à Jocelyne LEMOINE, Pierre-Jean MARTINET pouvoir à Chantal GANTCH, Gérard MOULINIER pouvoir à David REDON, Baptiste ROUSSEAU pouvoir à Jean-Philippe LE GAL, Josette TRAVAILLOT pouvoir à Jean-Luc LAMAISON

Madame Fabienne FONTENEAU a été nommée secrétaire de séance

SPORTS

SUBVENTIONS AUX CLUBS SPORTIFS ET COMPÉTITION D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE

Envoyé en préfecture le 22/12/2021 — 2/2
Reçu en préfecture le 22/12/2021

Affiché le RTIVES

SLOW

ID: 033-200070092-20211216-2021_12_329-DE

Sur proposition de Monsieur Jean-Louis ARCARAZ, Conseiller communautaire délégué au sport.

Vu l'ordonnance n° 2020-391 du 1er avril 2020 modifiée visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19, et notamment ses articles 6 et 11,

Vu la loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire, et notamment son article 10,

Vu la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire,

Vu la loi n° 2021-160 du 15 février 2021 prorogeant l'état d'urgence sanitaire jusqu'au 1er juin 2021,

Vu la loi n° 2021-689 du 31 mai 2021 relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire,

La Communauté d'agglomération du Libournais soutient les associations et clubs sportifs évoluant dans l'élite de leur discipline ou organisant des événements sportifs de notoriété nationale et internationale se déroulant sur le territoire. Ils représentent en effet un vecteur d'image participant à la promotion et au rayonnement du territoire libournais.

Vu l'avis de la Commission « sport » du 23 novembre 2021, Vu l'avis du Bureau communautaire du 6 décembre 2021,

Après en avoir délibéré,

Et à l'unanimité (63 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à

- verser les subventions présentées dans le tableau ci-dessous,
- signer les conventions afférentes, ainsi que tout avenant nécessaire.

STRUCTURE	COMPÉTITION	MONTANT
US COUTRAS RINK HOCKEY	Participation au Championnat de France Elite et à la Coupe d'Europe filles et garçons	10 500 €
CANOË KAYAK SPORT LIBOURNE	Organisation du championnat de France de fond à Libourne (avril 2022) et appui à la préparation de Marie Huguet, membre de l'équipe de France	2 000 €
CLUB NAUTIQUE DE LIBOURNE SECTION AVIRON	Appui au développement des compétitions d'envergure nationale et européenne au Pôle international des Dagueys	2 500 €

Imputation budgétaire :

chapitre 65 - compte 6574 - service gestionnaire et destinataire SPOR0 - fonction 40

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, le Fait à Libourne 22 décembre 2021

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de la présente delibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de la présente delibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de la présente delibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de la publication peut faire l'objet d'un recours pour excès de la publication peut faire l'objet d'un recours pour excès de la publication peut de la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de la présente delibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de la présente delibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de la présente delibération peut faire l'objet d'un recours peut la présente de la présente

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président, Philippe BUISSON Pour expédition conforme Philippe BUISSON, Président de la Communauté d'Agglomération du Libournais



EXTRAIT DU REGISTRE DES DU CONSEIL COMMUN DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉR

Envoyé en préfecture le 23/12/2021

Reçu en préfecture le 23/12/2021

Affiché le

ID: 033-200070092-20211216-2021_12_330-DE

SÉANCE DU 16 DÉCEMBRE 2021

2021-12-330 - 1/3

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 78

Date de convocation: 09/12/2021

L'an deux mille vingt et un, le seize décembre à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Maison de l'Isle à Saint Denis de Pile, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents: 43

Philippe BUISSON, Président, Fabienne FONTENEAU, Vice-présidente, Hervé ALLOY, Vice-président, Jean-Philippe LE GAL, Vice-Président, Laurent DE LAUNAY, Vice-président, Chantal GANTCH, Vice-présidente, Laurent KERMABON, Vice-président, David REDON, Vice-Président, Thierry MARTY, Vice-Président, Stéphanie DUPUY, Vice-présidente, Jean Louis ARCARAZ, Conseiller délégué, Jean-Luc DARQUEST, Conseiller délégué, Michel MILLAIRE, Conseiller délégué, Bernard GUILHEM, Conseiller délégué, Denis SIRDEY, Conseiller délégué, Jean Claude ABANADES, Conseiller délégué, Michel MASSIAS, Conseiller délégué, Bernard BACCI, Jean-Luc BARBEYRON, Armand BATTISTON, Joachim BOISARD, Mireille CONTE-JAUBERT, Eléna DECOLASSE, Julie DUMONT, Philippe DURAND-TEYSSIER, Hélène ESTRADE, Lionel GACHARD, Christophe GALAN, Christophe GIGOT, Patrick HUCHET, Fabienne KRIER, Marie-Noëlle LAVIE, Martine LECOULEUX, Jocelyne LEMOINE, Berty MARIE, Paquerette PEYRIDIEUX, David RESENDÉ, Laurence ROUEDE, Agnès SEJOURNET, Marie-Claude SOUDRY, Rachel VAUNA, Michel VACHER, Jean-Philippe VIRONNEAU

Absents: 18

Patrick MERCIER, Jean-Luc LAMAISON, Alain JAMBON, Sophie BLANCHETON, Didier CAZENAVE, Marianne CHOLLET, Jérôme COSNARD, Jean Louis D'ANGLADE, Christophe DARDENNE, Michèle LACOSTE, Odile LUMINO, Gonzague MALHERBE, Frédéric MALVILLE, Edwige NOMDEDEU, Alain PAIGNE, Laura RAMOS, Christophe-Luc ROBIN, Josette TRAVAILLOT

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote: 17

Jacques LEGRAND pouvoir à Philippe BUISSON, Eveline LAVAURE-CARDONA pouvoir à Thierry MARTY, Sébastien LABORDE pouvoir à Jean Louis ARCARAZ, Brigitte NABET-GIRARD pouvoir à Laurent DE LAUNAY, Gabi HOPER pouvoir à Philippe BUISSON, Jean-Pierre ARNAUD pouvoir à David REDON, Marie-Sophie BERNADEAU pouvoir à Laurence ROUEDE, Renaud CHALLENGEAS pouvoir à Joachim BOISARD, Sandy CHAUVEAU pouvoir à Laurence ROUEDE, Philippe GIRARD pouvoir à Laurent DE LAUNAY, Patrick JARJANETTE pouvoir à Thierry MARTY, Monique JULIEN pouvoir à Jean Louis ARCARAZ, Bruno LAVIDALIE pouvoir à Fabienne KRIER, Pierre MALVILLE pouvoir à Jocelyne LEMOINE, Pierre-Jean MARTINET pouvoir à Chantal GANTCH, Gérard MOULINIER pouvoir à David REDON, Baptiste ROUSSEAU pouvoir à Jean-Philippe LE GAL

Madame Fabienne FONTENEAU a été nommée secrétaire de séance

SPORTS

Envoyé en préfecture le 23/12/2021 Reçu en préfecture le 23/12/2021

CRÉATION ET MODIFICATION DES TARIFS DE LA CALINÉ Afficie COMPTER 55 JANVIER 2022 ET DES CONDITIONS GÉNÉRALES DE VEND: 033-200070092-20211216-2021_12_330-DE

Sur proposition de Monsieur Jean-Louis ARCARAZ, Conseiller communautaire délégué en charge des sports,

Vu l'ordonnance n°2020-391 du 1er avril 2020 modifiée visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19 et notamment ses articles 6 et

Vu la loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire et notamment son article 10,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° 2021-03-026 en date du 4 mars 2021 fixant les tarifs du centre aquatique applicables au 1er avril 2021 et adoptant les conditions générales de vente,

Vu la délibération n° 2021-05-076 en date du 4 mai 2021 modifiant et créant des tarifs de la Calinésie applicables au 1er mai 2021,

Vu la délibération n° 2021-06-183 en date du 30 juin 2021 modifiant et créant des tarifs de la Calinésie applicables au 1er juillet 2021

Considérant qu'il y a lieu de modifier certains tarifs et d'en créer de nouveaux, compte-tenu de l'expérience acquise depuis l'ouverture au public de la Calinésie,

Considérant la volonté des élus de promouvoir l'image de la Calinésie,

Vu l'avis de la commission finances, fiscalité et affaires juridiques en date du 2 décembre 2021, Vu l'avis du Bureau communautaire en date du 6 décembre 2021,

Après en avoir délibéré.

Et à la majorité 58 voix pour et 2 abstentions (Hélène ESTRADE, Marie-Claude SOUDRY)

Le Conseil Communautaire décide :

- 1-/ d'adopter la nouvelle grille des tarifs annexée pour une application au 1er janvier 2022.
- 2-/ d'accorder des entrées gratuites dans le cadre de manifestations ayant pour but de promouvoir l'image de la Calinésie et de la Cali,
- 3-/ d'autoriser le remboursement des abonnements achetés durant la crise sanitaire au regard de l'impossibilité pour certains utilisateurs de fréquenter La Calinésie suite à l'entrée en vigueur du décret n° 2021-699 en date du 1er juin 2021 prescrivant les mesures générales et nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire,

4-/ d'instaurer :

- la gratuité pour l'école municipale des sports de Libourne pendant les petites vacances ainsi qu'un tarif unique dans le cadre de l'apprentissage de la natation,
- dans le but de promouvoir l'image de La Calinésie, l'application de tarifs particuliers suivants
 - Une invitation pour 1 heure de bien-être pour le parrainage d'une personne ayant acheté un abonnement à une activité;
 - des tarifs à moins 50% pour toute entrée à l'espace « bien-être » effectuée à partir de 19h30 ;
 - une entrée au Parc Aquatique au tarif exceptionnel de 10 € par Adulte et par Enfant résidents sur le territoire de La Cali et 12.50 € pour les non-résidents. Ce tarif ne sera applicable que pendant 8 jours durant l'été, ces journées seront définies ultérieurement (4 en juillet et 4 en août);
 - des tarifs attractifs pour des événements particuliers, c'est à dire une entrée adulte gratuite pour une entrée adulte achetée. La liste des événements particuliers est énumérée dans les conditions générales de vente.

Envoyé en préfecture le 23/12/2021

Reçu en préfecture le 23/12/2021

Affiché le

ID: 033-200070092-20211216-2021_12_330-DE

5-/ d'adopter les nouvelles conditions générales de ventes annexées,

6-/ d'abroger, à compter du 1^{er} janvier 2022, les délibérations n° 2021-03-026 en date du 4 mars 2021, n° 2021-05-076 en date du 4 mai 2021 et n° 2021-06-183 en date du 30 juin 2021,

7-/ d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant, à mettre en application les mesures ci-dessus énumérées.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, le

Fait à Libourne

23 décembre 2021

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribuna administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président, Philippe BUISSON

Pour expédition conforme Philippe BUISSON, Président de la Communauté d'Agglomération du Libournais

Envoyé en préfecture le 23/12/2021 Reçu en préfecture le 23/12/2021

Affiché le

ID: 033-200070092-20211216-2021_12_330-DE

